



INFOCÉANS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA RÉGION DU QUÉBEC — FÉVRIER - MARS 2010/VOLUME 13/NUMÉRO 1

BEL AVENIR EN CHINE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PÊCHE ET DU PHOQUE

En janvier dernier, l'honorable Gail Shea, ministre des Pêches et des Océans, était en visite en République populaire de Chine pour y discuter des enjeux d'intérêt pour les deux pays dans le domaine des pêches internationales et de la gestion des océans.

Comme la ministre Shea le mentionnait : « Notre gouvernement est fier de son industrie du poisson et des fruits de mer, de l'industrie du phoque canadien et de leurs produits, et poursuivra ses efforts pour développer de nouveaux marchés chez nous et à l'étranger. Nos succès en ce sens nous permettront de créer des débouchés économiques pour nos industries et nos collectivités côtières. »

La ministre a également profité de sa visite pour promouvoir la durabilité et la qualité des produits canadiens du phoque, et pour rappeler que ce commerce est le résultat d'une activité non cruelle.

« Nous savons que la Chine constitue un marché potentiel important pour les produits du phoque », déclarait la ministre Shea. « Nos réunions avec les hauts fonctionnaires chinois ont débouché sur un engagement à travailler ensemble à la levée des restrictions qui s'appliquent actuellement à l'importation des produits du phoque canadien en Chine. »

La Chine est le deuxième partenaire commercial en importance au Canada et le plus grand consommateur de poissons et de fruits de mer au monde.



La ministre Gail Shea au 36^e Salon des produits de cuir et de fourrure de Chine.

UN SÉBASTE RATOUREUX

Le sébaste du golfe du Saint-Laurent comprend deux espèces voisines, soit le sébaste atlantique (*Sebastes mentella*) et le sébaste d'Acadie (*Sebastes fasciatus*). Le sébaste atlantique prédomine en eaux plus profondes et sa distribution est plus au nord que celle du sébaste d'Acadie. Le sébaste représentait historiquement, avec la morue, l'espèce de poisson de fond la plus abondante du golfe. Il s'est effondré au début des années 1990 à la suite d'une pêche intensive, ce qui a conduit Pêches et Océans Canada (MPO) à imposer un moratoire sur la pêche au sébaste du golfe en 1995, un moratoire toujours en vigueur aujourd'hui.

Depuis le moratoire, le MPO suit de près les fluctuations de cette population réduite grâce au relevé au chalut de fond conduit chaque été à bord d'un chalutier de recherche. Pendant plusieurs années, le sébaste ne donnait aucun signe de reprise. Mais en 2005, surprise : le relevé a détecté un fort recrutement de petits sébastes nés en 2003. Ces petits sébastes ont évidemment rempli d'espoir les biologistes et l'industrie de la pêche au sébaste. Ce vent d'optimisme fut malheureusement de courte durée, car en 2008 et 2009, l'abondance de ces petits sébastes a diminué radicalement : ils seraient disparus du golfe avant d'avoir atteint la taille minimum requise pour la pêche commerciale. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le sébaste joue un tel *tour* aux biologistes. En effet, les sébastes nés en 1988 semblaient aussi très abondants, mais ils sont disparus du golfe après quelques années avant d'avoir atteint la taille requise pour la pêche. Que s'est-il passé?

La première hypothèse qui vient à l'esprit est que ces petits sébastes soient morts. Bien qu'on ne puisse rejeter entièrement cette hypothèse, ce n'est pas l'explication que la

plupart des scientifiques privilégient, car différents indices laissent croire que ces petits poissons auraient plutôt quitté le golfe. En fait, des analyses génétiques indiquent qu'ils ne seraient pas nés dans le golfe. Il est donc possible qu'ils soient retournés là où ils sont nés après avoir grandi dans le golfe quelques années. De fait, il semble que l'espèce typique du golfe qui supportait la pêche avant le moratoire serait le sébaste atlantique, alors que les deux forts événements de recrutement de 1988 et de 2003 seraient le fait du sébaste d'Acadie, qui se sentirait moins chez lui dans le golfe que dans l'Atlantique.

La biologie du sébaste recèle encore bien des mystères. Les travaux et analyses des chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne permettront peut-être d'éclaircir certains d'entre eux.

Martin Castonguay
Sciences



MPO R. LAROCQUE

Pêches

(2)

Recherche

(2)

(3)

Biodiversité

(3)

Dépêches

(4)

Condamnations

(4)

Nouvelles publications

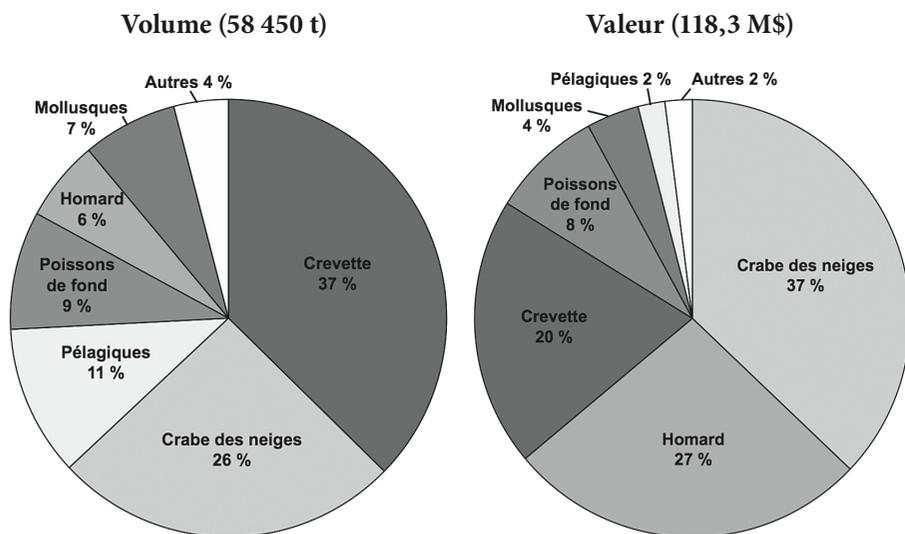
(4)

PÊCHES COMMERCIALES SAISON 2009 BILAN PRELIMINAIRE

En 2009, les données préliminaires de la saison de pêche commerciale au Québec font état d'un total de débarquements de 58 450 t pour une valeur de 118,3 M\$. Il importe de mentionner que la valeur des débarquements ne tient pas compte, à ce moment-ci, des récépissés d'achat supplémentaires* et des ristournes consenties en fin d'année par certains acheteurs. Ces données seront compilées au cours des prochains mois.

La crevette, le crabe des neiges et le homard demeurent les principales espèces débarquées avec 69 % du volume et 84 % de la valeur. Les captures de poissons de fond arrivent au quatrième rang avec 9 % du volume et 8 % de la valeur des débarquements en 2009.

VENTILATION DES DÉBARQUEMENTS PAR ESPÈCE



Les débarquements ont été réalisés dans une proportion de 65 % en Gaspésie, 23 % sur la Côte-Nord et 12 % aux Îles-de-la-Madeleine. En valeur, les débarquements ont totalisé 58,9 M\$ en Gaspésie (50 % du total), 31,9 M\$ aux Îles-de-la-Madeleine (27 %) et 27,2 M\$ sur la Côte-Nord (23 %).

La crevette et le crabe des neiges sont les principales espèces débarquées en Gaspésie. Le homard est la principale espèce débarquée aux Îles-de-la-Madeleine, alors que le crabe des neiges est l'espèce qui domine les captures sur la Côte-Nord.

Mentionnons que l'année 2009 a été marquée par une baisse importante des prix au débarquement du crabe des neiges (- 22 %), du homard (- 21 %) et de la crevette (- 8 %), ce qui explique la baisse importante de la valeur des débarquements.

* Les récépissés d'achat supplémentaires (RAS) couvrent tous les débarquements qui n'ont pas été signalés sur les récépissés d'achat généraux. Cette information provient d'estimations tirées de quatre sources différentes : ventes directes au public, consommation personnelle (pêcheur, famille et pêche sportive), poissons transformés par les pêcheurs et poissons utilisés comme boeite.

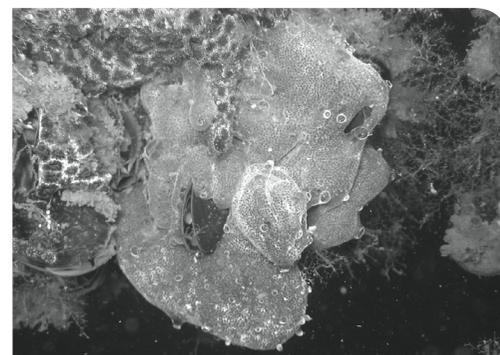
Martial Ménard
Politiques et économique

ESPÈCES ENVAHISSANTES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

À l'été 2008, un plongeur du secteur privé observait une espèce aquatique inconnue à la marina de Havre-Aubert aux Îles-de-la-Madeleine. Ce plongeur expérimenté et apte à détecter la présence d'espèces non indigènes a aussitôt signalé sa découverte aux biologistes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de Pêches et Océans Canada (MPO) participant au suivi des espèces envahissantes aux Îles-de-la-Madeleine.

Les analyses ont révélé qu'il s'agissait d'une nouvelle espèce envahissante, l'ascidie *Diplosoma listerianum*, un tunicier colonial sessile envahissant. Les ascidies sont des organismes filtreurs qui se nourrissent principalement de phytoplancton, de bactéries et de particules organiques en suspension. Les colonies de ce *Diplosoma* forment des couches minces et gélatineuses pouvant atteindre 20 cm de diamètre.

Diplosoma est observé sur la côte Est américaine depuis 1993 et s'étend présentement entre Cape Cod, au Massachusetts, et Casco Bay, au Maine. C'est la première fois que cette espèce était observée dans les eaux canadiennes sur la côte Est. Bien qu'il soit pratiquement impossible d'affirmer avec certitude comment ce tunicier a été introduit aux Îles, les salissures sur les coques de bateau représentent le vecteur d'introduction le plus plausible.



Diplosoma lors de l'unique observation de cette espèce aux Îles, à l'été 2008.

En raison des impacts écologiques et économiques importants associés aux tuniciers envahissants, cette découverte a suscité beaucoup d'inquiétude auprès des scientifiques. Pour mesurer l'ampleur de la situation, une équipe de 14 scientifiques du MPO et du MAPAQ a réalisé, à l'été 2009, une évaluation de la marina, du quai des pêcheurs et du havre de Havre-Aubert. Des plongeurs équipés de caméras sous-marines ont fait un inventaire de *Diplosoma listerianum* et ont caractérisé le site (autres espèces présentes et conditions environnementales).

PAS D'OBSERVATION EN 2009

Aucun spécimen de *D. listerianum* n'a été observé aux Îles en 2009. Cette nouvelle peut signifier que les spécimens observés en 2008 n'ont pas survécu à l'hiver et que l'espèce n'est plus présente, ou qu'elle est présente en trop faible abondance pour être détectée à l'aide des méthodes d'échantillonnage utilisées jusqu'à maintenant. Au cours des prochaines années, un suivi régulier et l'utilisation de nouvelles méthodes de détection devraient permettre d'en savoir plus.

Des outils de détection génétique sont d'ailleurs en cours d'élaboration à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Une sonde génétique pourrait être utilisée dès l'été 2010 pour améliorer notre capacité de détection, maximiser les chances d'agir rapidement et, ainsi, éviter l'établissement de nouvelles espèces envahissantes aux Îles-de-la-Madeleine.

Nathalie Simard, Sciences
Selma Pereira, Secteur Îles-de-la-Madeleine
Madeleine Nadeau, MAPAQ, Îles-de-la-Madeleine

MARÉE ROUGE DE 2008 BILAN ET CONCLUSIONS

Du 5 au 21 août 2008, les populations riveraines de l'estuaire du Saint-Laurent ont été témoins d'un événement inhabituel et préoccupant. Des mortalités massives d'animaux marins, incluant des mammifères, étaient signalées sur plusieurs kilomètres de l'estuaire du Saint-Laurent. Les soupçons ont rapidement pesé sur *Alexandrium tamarense*, une microalgue bien connue dans l'estuaire pour sa capacité à produire des toxines paralysantes. Bilan des mortalités liées à la marée rouge de 2008 : des milliers d'oiseaux marins, une centaine de phoques, onze bélugas et plusieurs poissons d'espèces variées.

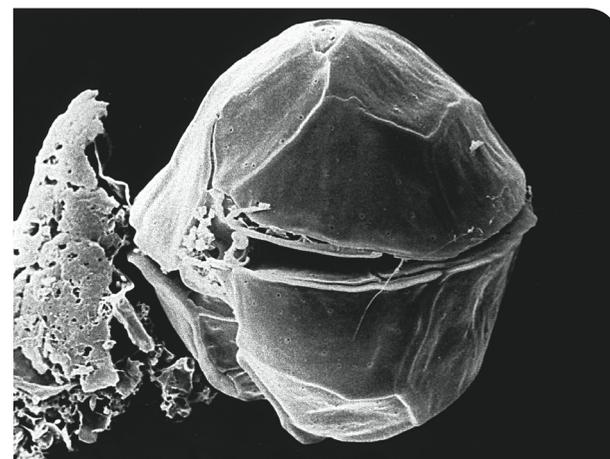
La prolifération d'*A. tamarense* est un phénomène récurrent dans l'estuaire du Saint-Laurent. La souche bas-laurentienne est reconnue pour être parmi les plus toxiques dans le monde. Les floraisons sont en général localisées et ont des conséquences limitées. Cependant, des floraisons massives peuvent survenir lorsque certaines conditions sont réunies, telles qu'une salinité moindre et la présence de substances humiques (matières dissoutes provenant de la décomposition des sols) apportées par les eaux fluviales. Ces conditions prévalaient justement en 2008, alors que de fortes pluies s'étaient abattues à

la fin juillet pour ensuite faire place à une dizaine de jours de temps calme et ensoleillé au début d'août.

La floraison d'*A. tamarense* de 2008 aura été la plus percutante en termes de mortalités d'animaux marins depuis la création de l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) en 1987. Les dernières floraisons massives rapportées dataient de 1996 et 1998. Elles avaient alors principalement touché les oiseaux et les poissons.

Cet événement exceptionnel a permis, pour la première fois, de faire un lien direct entre les toxines d'*A. tamarense* et la mortalité de mammifères marins. Pour le béluga, une espèce menacée dans le Saint-Laurent, la présence d'*A. tamarense* ajoute un nouveau risque à considérer parmi les facteurs de mortalité de la population.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de technique efficace pour éradiquer les floraisons d'algues toxiques. Cependant, la surveillance des algues toxiques telle que menée à l'IML permet de détecter et de suivre leur évolution. Les analyses menées au cours de l'événement de 2008 ont offert l'occasion d'en apprendre



davantage sur les effets des toxines paralysantes sur les organismes touchés. Le développement de modèles pourrait également servir à prévoir les floraisons et à émettre des alertes suffisamment hâtives auprès des intervenants concernés et de l'industrie (pêche, aquaculture) afin qu'ils prennent les mesures appropriées pour prévenir ou atténuer les impacts socio-économiques des floraisons d'algues toxiques.

Michael Scarratt, Sonia Michaud et Michel Starr
Sciences

GUIDE D'IDENTIFICATION DES POISSONS UN OUTIL POUR L'ÉTUDE DE LA BIODIVERSITÉ

Pêches et Océans Canada effectue chaque année un important relevé biologique à bord du grand chalutier NGCC *Teleost*. Les données récoltées dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent sont une source précieuse d'information sur l'état des ressources marines exploitées. Elles sont utilisées pour estimer l'abondance et la biomasse de cinq espèces importantes commercialement, soit la morue franche, le flétan du Groenland (turbot), les sébastes (sébeste d'Acadie et sébeste atlantique) et la crevette nordique.

Depuis quelques années, les biologistes cherchent à mieux intégrer l'information sur l'état de ces stocks et des écosystèmes où ils vivent, ce qui nécessite un effort accru pour mieux décrire la capture de nombreuses autres espèces de poissons. Cet effort s'est vite heurté à la difficulté de bien identifier les dizaines d'espèces capturées. Bien que le personnel soit familiarisé avec les espèces les plus communes, l'identification de plusieurs autres peut être problématique. Il faut observer les épines, la présence de barbillons ou de tubercules, la couleur du péritoine, la position des photophores, et tout ça, en seulement quelques minutes.

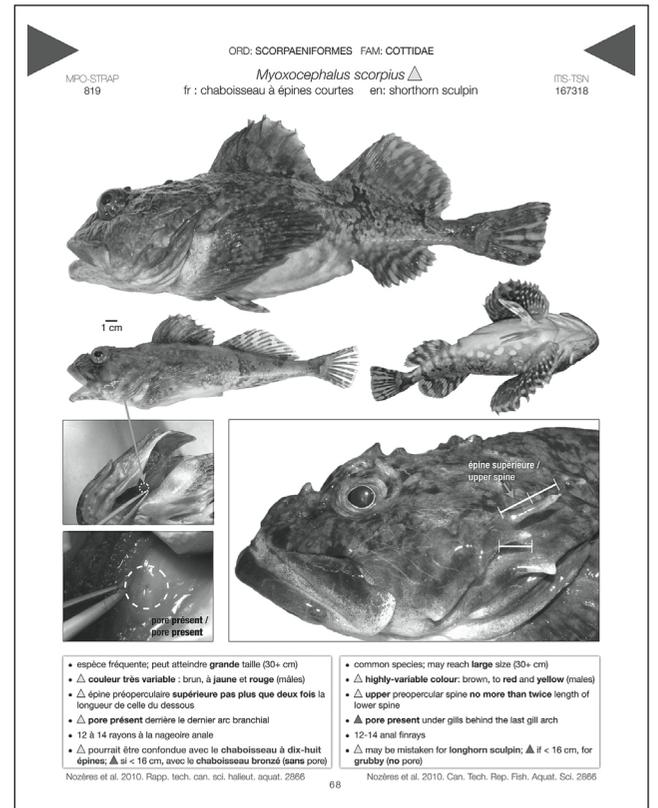
Pour faciliter ce travail, Pêches et Océans Canada vient de publier le *Guide d'identification des poissons marins de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent*. Il décrit, au moyen de fiches d'identification et de planches

en couleurs, 115 espèces de poissons marins. Le guide est incorporé au *Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, numéro 2866, lequel présente également le protocole d'échantillonnage et une analyse sommaire de la capture de poissons lors des relevés à bord du NGCC *Teleost* entre 2004 et 2008.

En plus d'être un compagnon indispensable pour les biologistes et les techniciens du Ministère, ce guide sera une aide précieuse pour le personnel navigant, les observateurs en mer, ceux qui vivent de la mer ou qui s'y intéressent. Il est offert en format PDF sur le site de Pêches et Océans Canada (voir la version Web d'*Infocéans* pour le lien), ou en version papier, avec CD, à la bibliothèque de l'Institut Maurice-Lamontagne : biblioIML@dfo-mpo.gc.ca ou 418-775-0500.

De meilleures connaissances sur la biodiversité et les habitats marins se traduisent par des décisions éclairées et une capacité accrue pour le Ministère à s'acquitter de ses obligations légales, qu'elles découlent de la *Loi sur les pêches*, ou de celles sur les océans et sur les espèces en péril.

Jean-Denis Dutil
Sciences



OPÉRATION DÉGLAÇAGE SUR LA RIVIÈRE SAGUENAY

Chaque année, au tout début de la saison hivernale, la Garde côtière canadienne déploie un brise-glace dans le secteur de la rivière Saguenay. Cet hiver, c'est le NGCC *Amundsen* qui est chargé d'escorter les navires commerciaux en transit.



MPO N. LETENDRE

En raison des températures habituellement froides dans ce secteur, particulièrement en février et mars, les opérations du brise-glace s'intensifient et se compliquent pour s'adapter aux conditions de glace et aux limites de manœuvrabilité des navires escortés.

Vers la mi-mars, la Garde côtière canadienne cassera et libérera la glace de la rivière Saguenay. De jour comme de nuit, le NGCC *Amundsen* sera dédié à défaire la banquise afin de permettre aux navires commerciaux de se rendre sans escorte jusqu'aux ports de Saguenay (Grande Anse) et de Port-Alfred (La Baie), deux ports d'importance pour le transit de matières premières, dont la bauxite et l'alumine. Les activités de déglacage se poursuivront jusqu'à Saint-Fulgence.

La coordination des activités de déglacage à cet endroit est cruciale : l'équipage du brise-glace affecté à ce secteur doit pouvoir se libérer rapidement de sa tâche afin de répondre aux demandes de déglacage qui émanent des quatre coins du Québec. En effet, pendant cette période de pointe, le chevauchement des besoins et des demandes de déglacage est majeur. Pensons, par exemple, aux demandes d'assistance à la navigation dans le golfe du Saint-Laurent, de surveillance de la chasse au phoque, d'ouverture de la Voie maritime, d'ouverture des petits ports de la Basse-Côte-Nord, de veille quant au déplacement et au décrochage des battures, etc.

Par ses activités de déglacage, la Garde côtière canadienne assure la sécurité et l'efficacité du trafic maritime ainsi que la prévention des inondations pouvant être causées par les conditions de glace dans les zones à risques. Pour en savoir plus, visitez le www.marinfo.gc.ca.

Nathalie Letendre, Communications
Commandant Sylvain Bertrand, Garde côtière canadienne

COLLABORATIONS NOVATRICES SUR LA CÔTE-NORD

La Côte-Nord s'étend sur 1280 km de côte. Pour les agents des pêches de Pêches et Océans Canada (MPO), la protection des ressources marines sur un si vaste territoire appelle la collaboration avec différents partenaires.



Surveillance conjointe avec le MRNF

Depuis quelques années, la Direction de la conservation et de la protection multiplie les échanges avec les organismes de la Côte-Nord ayant des mandats similaires aux siens, qu'ils soient gouvernementaux ou communautaires.

QUELQUES EXEMPLES...

Un projet pilote a cours entre la Direction de l'application des lois sur les espèces sauvages d'Environnement Canada et Pêches et Océans Canada en vue d'une coopération en matière d'application de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Un protocole a d'ailleurs été préparé afin que les agents des pêches du Ministère et les gardes-chasse d'Environnement Canada puissent exercer réciproquement leurs fonctions pour les deux lois.

Pêches et Océans Canada mise également sur le travail conjoint avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), particulièrement lors de la migration des saumons et pour la protection de l'habitat du poisson en eau douce.

À cela s'ajoutent de nombreuses collaborations avec les associations de pêcheurs, les municipalités, les conseils de bande et les comités côtiers. Ces partenaires sont souvent consultés afin de mieux intégrer leurs préoccupations et leurs besoins dans l'implantation des outils de gestion de Pêches et Océans Canada. Ce fut le cas, par exemple, lors de la participation des comités côtiers dans le dossier de la conservation des bancs de mollusques.

Que ce soit pour la pêche blanche, l'observation des mammifères marins, la chasse au phoque ou la protection de l'habitat et des espèces en péril, le Saint-Laurent est très important en matière de pêche, de diversité d'espèces et d'habitats essentiels, mais sensibles. Le Secteur Côte-Nord de Pêches et Océans Canada est très engagé auprès de sa clientèle et de ses partenaires afin d'offrir un service de qualité. Il a l'intention de maintenir le cap en poursuivant l'implantation de projets coopératifs.

Andrew Rowsell
Secteur Côte-Nord

PRIX D'EXCELLENCE DES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES

En novembre dernier, Roger Arsenault, président de l'Administration portuaire du havre de pêche de Matane, recevait avec grande fierté le Prix d'Excellence dans la catégorie Intendance environnementale des administrations portuaires. Ce prix a été remis par l'honorable Gail Shea, ministre des Pêches et des Océans, lors de la cérémonie annuelle de remise des Prix d'Excellence du Programme de reconnaissance des administrations portuaires.



Roger Arsenault en compagnie de la ministre Shea (à gauche) et de la sous-ministre adjointe, Ressources humaines et Services intégrés, Michaela Huard.

MPO B. BAZIUK

Grâce à l'initiative de M. Arsenault, l'Administration portuaire du havre de pêche de Matane a conçu et fait construire un nouveau modèle d'égouttoir pour les filtres à huile de dimension non standard et a mis en place un système de stockage sécuritaire des contenants d'huiles usées de 20 litres. L'entreprise de collecte des produits pétroliers usés peut maintenant les récupérer plus facilement.

Cette initiative a amélioré de façon notable la gestion des huiles usées et autres produits apparentés sur le site et a contribué à une saine gestion environnementale de ce havre de pêche. Ces nouveaux équipements mieux adaptés ont même été adoptés par d'autres havres de pêche aux prises avec le même problème.

Toutes nos félicitations à monsieur Arsenault!

Lyne Beaumont
Ports pour petits bateaux

CONFÉRENCE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA À QUÉBEC

chc2010

L'Association canadienne d'hydrographie tiendra à Québec, du 21 au 23 juin 2010, la Conférence hydrographique du Canada 2010. Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec est le principal organisateur de cet événement.

Cette conférence rassemblera près de 400 membres de la communauté hydrographique provenant d'une quinzaine de pays sous le thème *L'hydrographie : une science, des technologies et des gens au service du monde maritime*.

Cet événement d'envergure internationale est un lieu d'échange sur les plus récents développements scientifiques et technologiques en hydrographie, en cartographie marine et en navigation électronique.

Pour plus d'information, visitez le www.chc2010.ca.

Nouvelles publications

NOUVEAUX AVIS SCIENTIFIQUES SUR INTERNET

Les avis scientifiques suivants sont maintenant disponibles sur le site du Secrétariat canadien de consultation scientifique, www.dfo-mpo.gc.ca/csas, dans la section *Publications du SCCS*, série *Avis scientifiques (2005 +)*, année 2010 :

- Avis scientifique sur les prélèvements de phoques gris de l'Atlantique Nord-Ouest (*Halichoerus grypus*) à l'île de Hay (2009/067)
- Avis sur la désignation de l'habitat essentiel des bélugas du Saint-Laurent (*Delphinapterus leucas*) (2009/070)

FÉVRIER - MARS 2010/VOLUME 13/NUMÉRO 1

Publié par : Pêches et Océans Canada
Région du Québec
Direction régionale des communications
104, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 7Y7
Téléphone : 418-648-2239
Courriel : infoceans@dfo-mpo.gc.ca

Directrice : Caroline Hilt

Rédactrice en chef : Karina Laberge

Comité éditorial : Cédric Arseneau, Lyne Beaumont, Johanne Benoit-Guillot, Paule Blaney, Patrice Dallaire, Réjean Dufour, Guy Laberge, Martial Ménard, Danièle Raby et Annie Vigneau.

Coordonnateur visuel : Denis Chamard

Collaborateurs : Sylvain Bertrand, Martin Bourget, Martin Castonguay, Robert Dorais, Jean-Denis Dutil, Nathalie Letendre, Sonia Michaud, Madeleine Nadeau, Selma Pereira, Andrew Rowsell, Michael Scarratt, Nathalie Simard et Michel Starr.

INFOCÉANS renseigne les clients de la région du Québec sur les politiques et les programmes de Pêches et Océans Canada. Pour vous abonner, envoyez une demande à l'adresse ci-contre. Toute reproduction est permise, avec indication de la source. La rédaction souhaite être avisée par écrit de cette utilisation. Aussi disponible sur le site www.dfo-mpo.gc.ca sous *Région du Québec*.

ISSN 1485-6069

CONDAMNATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PÊCHES

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Québec, rend public le nom de pêcheurs condamnés pour diverses infractions à la *Loi sur les pêches*. Le MPO continue d'appliquer avec rigueur sa politique de tolérance zéro à l'égard des contrevenants. Le Ministère, dont le mandat est de protéger et de conserver les ressources halieutiques, surveille de très près les activités de pêche. **Pêches et Océans Canada encourage la population à signaler tout acte de braconnage en composant le 1-800-463-9057. Les appels sont confidentiels.**

CONTREVENANT/ DOMICILE	INFRACTION/AMENDE
Oneil Bond Rivière-au-Renard	Appel de sortie en mer non conforme aux conditions de permis. 1 500 \$
Pierrot Bouchard Les Escoumins	Cueillette de myes dans une zone fermée. 300 \$
Israel Boudreau Îles-de-la-Madeleine	Possession de homards femelles œuvées. 1 500 \$
Gérald Carrier Grosses-Roches	Pêche aux poissons de fond en utilisant des filets avec un maillage inférieur à la limite permise. 200 \$
Carl Chevarie Havre-Saint-Pierre	Avoir continué de pêcher le pétoncle même si son système de surveillance des navires ne fonctionnait pas correctement. Dépassement du nombre de jours de pêche. 1 500 \$ + confiscation d'une valeur de 750 \$ de pétoncles
Jean-François Cyr Jean-Charles Thériault Îles-de-la-Madeleine	Possession de homards de taille inférieure à la limite légale. 500 \$ (J.-F. Cyr) 1 500 \$ (J.-C. Thériault)
Marius Doucet Rimouski	Dérogation aux conditions de permis 2009 pour la pêche au buccin en gardant des buccins de taille inférieure à la limite permise de 70 mm. 400 \$
Lisa Dumont Trois-Pistoles	Possession des buccins de taille inférieure à la limite légale. 1 500 \$
Normand Dupuis Saint-François-de-Pabos	Possession d'un homard femelle œuvée et d'un homard femelle mutilée. 1 000 \$
Clyde Fequet Old Fort	Pêche récréative de morue pendant une période de fermeture. Dépassement de la limite quotidienne de morue lors de la pêche récréative. 250 \$ chacun
Claude Gionest Pabos Mills	Appel de sortie en mer non conforme aux conditions de permis. 1 500 \$
Nelson Langford Îles-de-la-Madeleine	Omission de laisser saigner les phoques une minute avant de les écorcher. 250 \$
Edwin Quinn Îles-de-la-Madeleine	Pêche au flétan de l'Atlantique en période de fermeture. 1 000 \$
Rosaire Richard Îles-de-la-Madeleine	Omission de confirmer par palpation l'écrasement de la boîte crânienne des phoques. 500 \$
Guy Thibault Havre-Saint-Pierre	Omission d'effectuer son appel de sortie en mer avant 20 h la veille de ses expéditions de pêche au crabe des neiges. 575 \$ Dérogation aux conditions de permis en omettant de faire peser tout le crabe débarqué. 1 400 \$
Benoît Tremblay Forestville	Possession de myes de taille inférieure à la limite permise de 51 mm. 400 \$

Martin Bourget
Communications